

Commission permanente

du 06/06/2002

I-Questions budgétaires et financières

2-Financement de l'interconnexion FÉREL-CAMPBON.Emprunt

Dans sa séance du 23 avril dernier, les propositions de prêts à taux fixe provenant de divers établissements financiers ont été présentées à la commission permanente.

Elle en a pris connaissance en demandant que soit examinée une formule de prêt à 20 ans pouvant être ramenée éventuellement à 15 ans, si pendant la période de vie du prêt les résultats du service de l'eau potable permettaient d'en raccourcir la durée.

Le Crédit Local de France et le Crédit Agricole qui avaient fait des offres très voisines ont été reconsultés sur ces bases.

Nouvelle proposition CLF

Le CLF propose un prêt de départ à taux fixe sur une période de 4 ans (taux de 4,76 %) ou 5 ans (4,95 %) puis une possibilité de renégociation au bout de chaque période de 4 ou 5 ans sur la base, au mieux, d'un nouveau taux fixe voisin ou égal au précédent, ou au pire, d'un taux revisable Euribor si le taux fixe était trop élevé, avec possibilité de revoir complètement la structure du prêt au terme de chaque période.

Proposition du Crédit Agricole

Pour répondre au souhait de la Commission Permanente, le Crédit Agricole propose en option la réduction de la durée de 5 ans à partir de la 6^{ème} année par augmentation du coût de l'échéance ; dans ces conditions le taux proposé à 5,55 % passe à 5,73 %.

Le « surcoût » par rapport à un prêt classique sans option et si l'option n'était pas levée, serait de 245.054 €.

Par contre, dans le cas où l'option était levée au terme des 5 premières années, le "gain" serait de 676.030 € ; à noter que dans cette dernière hypothèse, le "surcoût" par rapport à un prêt classique à taux fixe sur 15 ans serait de 204.222 €.

Enfin, à titre indicatif, en cas de remboursement anticipé de ce prêt, l'indemnité actuarielle (indemnité financière + indemnité de gestion) serait de :

- Si les taux d'intérêt au moment du remboursement sont supérieurs, l'indemnité actuarielle est limitée à l'indemnité de gestion, soit 2 mois d'intérêts sur le capital restant à rembourser.
- Si les taux d'intérêt sont inférieurs, se référer au tableau ci-après prenant en compte deux simulations : taux à 5 % et à 4 %.

.../...

**Remboursement anticipé du prêt
Calcul de l'indemnité actuarielle**

	Si taux à 5 %	Si taux à 4 %
Années de remboursement anticipé		
La 5 ^{ème} année	120 000 €	453 000 €
La 10 ^{ème} année	75 000 €	240 000 €
La 15 ^{ème} année	30 000 €	76 000 €

Compte tenu :

- d'une part de l'engagement de l'I.A.V. pour une augmentation du prix de vente d'eau limitée à 0,30 F,
- d'autre part, de l'incertitude de pouvoir assurer un amortissement financier plus rapide,

Il est proposé à la Commission de retenir la formule d'un prêt sur une durée de 20 ans avec option de réduction de durée de 5 ans à partir de la 6^{ème} année.

Après en avoir délibéré, la commission permanente :

- **Décide de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt d'un montant de 4 875 000 € au taux de 5,73 % sur une durée de 20 ans avec option de réduction de la durée de 5 ans à partir de la 6^{ème} année.**
- **Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.**

Pour Extrait Conforme

LE PRÉSIDENT

J. BRIEND